Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900903-20260625-26_3_25-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 25 juin 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoints au Maire, Mmes Isabelle D'HERBIGNY, Emmanuelle TRENTESAUX, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Laurine DELARGE-DENIS, Francine VANCAEYZEELE, M. Yves PAUL, Mmes Laura NAESSENS, Valérie ROBIN, M. Jérôme FISMAN, conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Micheline DEPOORTER-COEMAN (à Mme Camille BOURDON), Mme Noémie D'HALLUIN (à M. Pierre DELZENNE), M. Christian HERREMAN (à M. Yves PAUL)

N° 26-3-25

Affaires juridiques

Parcelle Duthoit
Avenue du Général de Gaulle

Participation financière exceptionnelle
au renforcement de la voirie

Régularisation

Rapport de M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement d'un terrain nouvellement loti situé Avenue du Général de Gaulle, la création par la société Enedis d'un poste transformateur électrique alimentant ce lotissement et l'Avenue du Général de Gaulle (sur un lieu différent de celui prévu initialement) a été rendu nécessaire.

Ce déplacement a été sollicité afin de permettre le maintien de places de stationnement et d'améliorer l'aménagement de la voirie communale.

Pour permettre l'accès des véhicules techniques, des travaux de renforcement de la voirie ont été réalisés et financés par le propriétaire à hauteur de 2407,42 €.

Aucun marché public ni aucune convention n'a été formalisé préalablement à la réalisation de ces travaux.

Ces travaux présentent toutefois un intérêt public local en ce qu'ils contribuent à l'amélioration de la voirie communale et au maintien du stationnement.

Considérant que la commune a ainsi bénéficié d'un enrichissement sans cause, justifiant une participation financière exceptionnelle,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900903-20260625-26_3_25-DE

Il vous est proposé de

- reconnaitre l'intérêt public local des travaux de renforcement de la voirie réalisés ;

- d'attribuer une indemnité exceptionnelle au bénéfice de Monsieur DUTHOIT d'un montant de 2 407,42 €, cette indemnité étant versée au titre de l'enrichissement sans cause, et ne constitue ni un marché public ni une subvention ;

Les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au budget de l'année en cours.

Vote à l'unanimité

Travaux préparatoires
Commission Générale du 9 juin 2026

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

MAIRIE DE BONDUES (NORD)

Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance